

Droits de place

Catg. A / 1: Terrasses (/m ² /an)	17,00 €
Catg. A / 2: Commerces non sédentaires habituels (ml/1/2J)	0,70 €
Catg. A / 3: Commerces non sédentaires passagers (ml/1/2J)	1,50 €
Catg. A / option branchement électrique (u/1/2J)	5,00 €
Catg. B / 1: Manèges (/J)	50,00 €

Concessions dans le cimetière

Si la fosse concernée est double ou triple le tarif ci-dessous sera doublé ou triplé

Concession fosse simple de 2,2 m x 1 m (15 ans)	200,00
Concession fosse simple de 2,2 m x 1 m (30 ans)	400,00
Concession Columbarium (15 ans)	200,00
Concession Columbarium (30 ans)	400,00
Concession Cavurne (15 ans)	400,00
Concession Cavurne (30 ans)	800,00
Jardin du souvenir	100,00

Divers

Vente de délaissé (le m ²)	4,00 €
Vente de délaissé empierré (le m ²)	8,00 €
Vente de délaissé goudronné (le m ²)	12,00 €
Nettoyage Dépôt Sauvage d'OM (Forfait)	150,00 €
Forfait horaire de nettoyage de terrains non entretenus (l'heure)	50,00 €

Location de Matériels à d'autres Communes

Décompacteur forfait pour 1 terrain de foot	727,00 €
Décompacteur forfait pour une heure	180,00 €
Sableur la journée	80,00 €
Tracteur la demi journée	100,00 €
Tracteur la journée	148,50 €
Aérateur la demi journée	43,00 €
Aspirateur à feuilles	100,00 €

Location Salles

Polyvalentes vin d'honneur (1 Salle)	50,00 €
Polyvalentes vin d'honneur (2 Salles)	100,00 €
Polyvalentes octogonale (particulier La Bruffière)	68,00 €
Polyvalentes octogonale (particulier extérieur)	126,00 €
Polyvalentes grande salle (particulier La Bruffière)	116,00 €
Polyvalentes grande salle (particulier extérieur)	212,00 €
Polyvalentes les 2 salles (particulier La Bruffière)	184,00 €
Polyvalentes les 2 salles (particulier extérieur)	338,00 €
Polyvalentes chèque de caution	160,00 €
Polyvalentes pour les associations (but lucratif)(1 Salle)	51,00 €
Polyvalentes pour les associations (but lucratif)(2 Salles)	102,00 €
Chauffage salle octogonale novembre à mars particuliers	19,50 €
Chauffage Grande Salle novembre à mars particuliers	30,50 €
Omnisports Salle C (activité extra sportive)	138,00 €
Omnisports Salle C (autre manifestation)	138,00 €
Omnisports Salle B (activité extra sportive)	138,00 €
Omnisports Chèque de caution	262,00 €
Réservation horaire	20,50 €
Pour les associations dans le cadre de leur activité de base et les clubs dans le cadre des championnats, coupes ou entraînements, activités à but non lucratif (sans recettes)	Mise à disposition

Parc Pointe à Pitre

Branchement électrique	10,00 €
------------------------	---------

Location chapiteau, parquet, podium et tapis

Chapiteau N°1 (8 x12)	
Associations La Bruffière	83,00 €
Caution	520,00 €
Chapiteau N°2 (6 x12)	
Associations La Bruffière	63,00 €
Particuliers la Bruffière	118,00 €
Associations Extérieures	243,00 €
Caution	350,00 €
Parquet	
Associations La Bruffière	52,50 €
Particuliers la Bruffière	80,00 €
Associations Extérieures	100,00 €
Caution	207,00 €
Tapis Associations Extérieures	
Tapis de 2m²	1,00 €
Caution / Tapis	100,00 €
Podium asso ext	260,00 €
Mange-debouts / Caution	35,00 €

Location du matériel à l'extérieur de la commune

barrière métallique (l'unité)	2,10 €
chaise métallique (avec une prise en charge minimum de 10 €)	0,50 €
Tablettes Bar	2,70 €
Table (3,1 ml)	1,80 €

Redevances d'Assainissement

Forfait Annuel part communale (H.T)	40,21
Le m ³ part communale (H.T)	0,8008
Participation Financière Assainissement Collectif (PFAC) (net) :	
Constructions nouvelles (1er Logement ou local d'activité)	1 300,00 €
Constructions nouvelles (à partir du 2nd Logement)	650,00 €
Logement demandant un second branchement	650,00 €
Logement dont l'ANC est en catégorie 1	650,00 €
Logement dont l'ANC est en catégorie 2 ou 3	325,00 €
Participation pour Frais de Branchement (PFB) (H.T.) EU	DEVIS
Participation pour Frais de Branchement (PFB) (H.T.) EP	DEVIS

Divers

Photocopie N&B	0,20 €
Photocopie Couleur	1,00 €
Fax France	0,60 €
Fax Etranger	1,10 €
Extrait de la matrice cadastrale	0,60 €

Pour les Associations

Photocopie N&B	0,10 €
Photocopie Couleur	0,60 €

DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – RESTAURATION D'ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du maintien et de la pérennité des archives, la restauration de registres d'état civil ou de délibérations, la Commune peut obtenir une aide du Conseil Départemental au titre du programme « Restauration des archives communales ».

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE l'attribution d'une aide de 30 % par le Conseil Départemental de la Vendée pour la réalisation de la restauration de registres communaux.

Valide le plan de financement suivant :

Conseil Général	30%	396,15 €
Commune	70%	924,35 €
TOTAL hors taxes		1 320,50 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.